

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

approuve le procès-verbal de la séance du
30 juin 2022

Point 2. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

**2.1- Modification d'une délégation accordée
au Président**

attribue au Président, pour toute la durée du
mandat, la délégation suivante: régler les
conséquences dommageables des accidents et
sinistres dans lesquels est impliquée la CCRG, pour
un montant maximum de 10 000 euros

**2.2- Modification du règlement intérieur du
Conseil de Communauté**

valide le règlement intérieur modifié du Conseil de
Communauté de la CCRG

Point 3. FINANCES

3.1- Admission en non-valeur 2022

prononce une admission en non-valeur pour les
créances suivantes :

➤ Budget Assainissement

Redevances, vidanges et divers pour 7 696,37 euros

➤ Budget Eau Potable

Ventes d'eau pour 11 960,14 euros

➤ Budget Pépinière d'entreprises

Loyers, prestations et divers pour 0,08 euro

➤ Budget Environnement

RIOM pour 78 547,94 euros

➤ Budget Général

Frais Multi-accueil, Fourrière, Taxe de séjour et
divers pour 5 360,34 euros

Point 4. DÉVELOPPEMENT

**4.1- Fonds de concours Mobilité –
Règlement**

- valide le règlement du Fonds de concours
Mobilité
- inscrit au budget la dépense annuelle de
60 000 euros (fonction 901, article 20414,
opération 712), à compter de l'année 2023

**4.2- Aménagement intérieur du nouvel
Office de Tourisme – Dossier de subvention
LEADER**

- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son
représentant à signer la demande d'aide
européenne LEADER et tout document afférent à
cette opération

**4.3- Mise en place d'une borne de recharge
pour véhicules hybrides et électriques**

- valide le plan de financement tel que présenté
- autorise Monsieur le Président ou son
représentant à signer la demande d'aide
européenne LEADER et tout document afférent à
cette opération

**4.4- Second arrêt du projet de Programme
Local de l'Habitat 2022-2028**

- arrête le projet de PLH 2022-2028
- poursuit la procédure réglementaire
d'approbation de ce projet
- autorise Monsieur le Président ou son
représentant à prendre toute disposition
nécessaire relative à la mise en œuvre de cette
délibération

4.5- Fonds Alsace Rénov'

- engage la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dans un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour la mise en œuvre du Fonds Alsace Rénov' sur le territoire intercommunal hors périmètre OPAH-RU
- attribue une enveloppe annuelle de 24 000 euros pour les années 2022-2023 pour les projets de travaux de réhabilitation du parc privé engagés par les propriétaires occupants et bailleurs dans le cadre du Fonds Alsace Rénov' et apporte des financements complémentaires aux aides de l'ANAH et de la CeA selon les conditions détaillées dans les annexes 1, 2 et 3 de la convention-cadre
- approuve la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds Alsace Rénov' pour l'habitat privé dans le Haut-Rhin
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et tout document s'y rapportant

Point 5. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

5.1- Programme et budget 2022 du Pays d'art et d'histoire

- approuve le programme des actions du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2023
- approuve le principe du budget s'y rapportant et d'inscrit la dépense correspondante au Budget Général (M14) lors de son vote
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux actions précitées ainsi que la convention de financement avec la DRAC Grand Est pour l'année 2023

5.2- Revente d'ouvrages

valide le prix unitaire de refacturation auprès des partenaires à 25 euros

Point 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.1- Aire d'Activités du Florival – Vente d'un terrain à Prestation Alsacienne de Tuyauterie Industrielle (PATI)

- autorise la vente d'un terrain de 88,86 ares à la SCI Caroluce, représentée par Monsieur Roland Ziegler, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix total de quatre cent vingt-six mille cinq cent vingt-huit euros (426 528,00 €) TTC
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

6.2- Reconduction de l'opération chèques-cadeaux

- prend connaissance du bilan et des statistiques de l'opération 2021-2022
- valide la convention de chèques-cadeaux à conclure avec Les Vitrites de Guebwiller
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de chèques-cadeaux ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération
- valide l'attribution d'une subvention de 9 000 euros aux Vitrites de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux. Ce montant est inscrit au Budget Général 2022, article 657 466

6.3- Convention de partage des frais d'électricité et d'entretien des points lumineux de la Zone d'Activités intercommunale Les Portes du Florival et des points lumineux de la voie verte communale longeant le Camping

- valide la convention de partage des frais
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférent

6.4- Fives Celes – Acquisition et portage foncier du site de Lautenbach par l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace – Vente de parcelles sises dans l'Aire d'Activités du Florival

6.4.1- Site de Lautenbach – Demande d'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace – Signature des conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens

- demande à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter le site Fives Celes situé à Lautenbach (68610), 89 B rue Principale, figurant au cadastre sous la section 2, numéros 44, 52, 115, 116, 118 et 140, d'une superficie totale de 100,19 ares, consistant en un site industriel comprenant plusieurs bâtiments en vue d'y réaliser un projet de reconversion pour des usages mixtes

- prend acte du schéma de portage des biens immobiliers suivant :
 - ✓ cession de l'ensemble immobilier à l'EPF d'Alsace au prix d'un million trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze euros et cinquante-et-un cents (1 385 572,51 €) HT
 - ✓ conclusion d'un bail dérogatoire pour une durée de 24 mois (et ne pouvant excéder 30 mois) entre l'EPF d'Alsace en qualité de bailleur et Fives Celes en qualité de preneur et dont les loyers annuels s'élèveront à cent vingt mille euros (120 000 €) HT par an
 - ✓ au terme du bail, mise à disposition du bien à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
- approuve les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et autorise Monsieur Marcello Rotolo, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération
- autorise l'application de l'option de mise en TVA de la vente du bien

6.4.2- Vente de parcelles sises dans l'Aire d'Activités du Florival à l'entreprise Fives Celes

- autorise la vente des parcelles, d'une surface totale de 205,97 ares, à la SCI Fives RE Soultz ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, ceci sous réserve de la réalisation de l'opération « achat par la CCRG de l'ensemble du foncier bâti et non bâti du site de l'entreprise Fives Celes situé à Lautenbach (via le portage foncier de l'EPF d'Alsace) », au prix de six cent quatre-vingt-douze mille cinquante-neuf euros et vingt cents (692 059,20 €) TTC
- autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte de vente en découlant et tout document s'y rapportant

Point 7. ENVIRONNEMENT

7.1- Collectes en porte-à-porte – Modification du planning au 1^{er} janvier 2023

valide, avec effet au 1^{er} janvier 2023 :

- la modification de fréquence de collecte du tri sélectif, passant d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines
- le cas échéant, l'organisation systématique, en cas de jours fériés, d'un rattrapage de collecte du tri sélectif
- la modification des jours de collecte pour l'ensemble des flux

Point 8. URBANISME

8.1- Mise en œuvre d'une concertation avec la population dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soultzmatt-Wintzfelden

- organise la concertation publique selon les modalités définies dans la délibération
- valide les modalités du porter à connaissance de la modification auprès du public
- réalise un bilan de la concertation à son issue
- habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure

Point 9. RESSOURCES HUMAINES

9.1- Création de postes

- crée les postes suivants, avec effet au 1^{er} octobre 2022 :
 - ✓ un poste d'Adjoint technique territorial principal de première classe à temps complet
 - ✓ un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet
 - ✓ un poste d'Adjoint administratif territorial principal de première classe à temps complet
 - ✓ un poste d'Adjoint administratif territorial principal de première classe à temps non complet (26,25/35^{es})
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets M14 et M49 Assainissement de l'exercice 2022

9.2- Recrutement d'un médecin référent santé pour le Multi-accueil de Soultzmatt

valide le recrutement d'un référent santé et accueil inclusif par voie de vacation, pour un coût estimatif annuel de 2 000 euros

9.3- Convention de gestion avec FloRIOM SPL

- valide la convention de gestion à conclure avec FloRIOM SPL portant sur une mutualisation des ressources et des moyens
- habilite Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

**Point 10. INFORMATIONS – LANCEMENT/
DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS**

**10.1- Fonds national de Péréquation des
ressources Intercommunales et Communales
(FPIC) 2022**

est informé que la répartition de droit commun
aboutit aux prélèvements suivants :

	2021	2022
CCRG	127 390	121 241
Bergholtz	4 445	4 203
Bergholtz-Zell	1 720	1 630
Buhl	15 434	14 632
Guebwiller	58 169	55 085
Hartmannswiller	2 486	2 366
Issenheim	22 812	22 102
Jungholtz	3 890	3 684
Lautenbach	7 127	6 689
Lautenbach-Zell	3 954	3 671
Linthal	2 878	2 690
Merxheim	10 300	9 764
Murbach	813	778
Orschwihr	4 697	4 494
Raetersheim	4 850	4 631
Rimbach	600	591
Rimbach-Zell	1 102	1 039
Soultz	40 675	38 462
Soultzmatt-Wintzfelden	12 826	12 226
Wuenheim	3 354	3 198
Total	329 522	313 176

**10.2- Lancement/dévolution de marchés
publics**

est informé du lancement et de la dévolution de
marchés publics

**10.3- Composition de la Conférence
Intercommunale du Logement (CIL)**

Prend acte de la composition de la CIL, co-présidée
par le Président de l'EPCI et le Préfet du
Département, comme suit :

**1^{er} collège – Représentants des collectivités
territoriales (20 membres) :**

✓ Les Maires des 19 communes de la Communauté
de Communes de la Région de Guebwiller ou
leurs représentants

✓ Un représentant de la Collectivité européenne
d'Alsace (CeA)

**2^e collège – Représentants des professionnels du
secteur locatif social (6 membres) :**

✓ Un représentant de Domial

✓ Un représentant d'Habitats de Haute-Alsace

✓ Un représentant de Néolia

✓ Un représentant de l'Agence Départementale
d'Information sur le Logement (ADIL 68)

✓ Un représentant d'Action Logement Services

✓ Un représentant d'Aléos

**3^e collège – Représentants des usagers ou
associations de défense des personnes en situation
d'exclusion par le logement (3 membres) :**

✓ Un représentant de la Confédération Nationale
du Logement du Haut-Rhin

✓ Un représentant de l'Union Départementale des
Associations Familiales du Haut-Rhin (UDAF 68)

✓ Un représentant de l'Armée du Salut.

Le Président



Marcello ROTOLO